

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE TENUE LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2011 À 20 H À LA SALLE JOSEPH-PELLETIER, SITUÉE AU 150, RUE SAINT-JOSEPH À SQUATEC.

Sont présents :

M.	André Chouinard, maire
M ^{mes}	Juliette Côté, conseillère
	Suzanne Ouellet, conseillère
	Chantal Pelletier, conseillère
MM.	Raymond Malenfant, conseiller
	Gilbert Morneau, conseiller
	Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

REPRISE DE LA SÉANCE

André Chouinard, maire, rouvre la séance à 20 h.

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ – ARTICLE 955 DU CODE MUNICIPAL

Monsieur le maire donne les grandes lignes du rapport de la situation financière de la municipalité pour la période se terminant le 31 octobre 2011. Un résumé sera distribué à l'ensemble des citoyens avant la fin du mois de novembre.

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF ET DES PRÉVISIONS DE FIN D'ANNÉE

En conformité avec l'article 176.4 du Code municipal et l'article 7 du Règlement # 275 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose un état comparant les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

RÉSOLUTION N° 2011-11-200

RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE 2007

Considérant la nature de la réparation à effectuer sur la transmission de la rétrocaveuse 2007.

Considérant que la facture risque d'être plus élevée que ce que le directeur des travaux publics a le pouvoir d'autoriser comme dépense.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'autoriser la réparation de la rétrocaveuse 2007 par l'entreprise Wajax de Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2011-11-201

EMBAUCHE DU PERSONNEL – ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – SAISON 2011-2012

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Johanne Raymond et de monsieur Marco Lord à titre de préposés à la patinoire pour la saison 2011-2012. Les conditions de travail sont celles de la dernière saison. Le personnel débutera lorsque la température le permettra.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Comme l'ordre du jour est épuisé, l'assemblée est levée à 21 h 45.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale